

Mobilisons les énergies locales!

Participez
à la transition énergétique
en vous associant à
des projets collectifs
de production
d'énergies renouvelables

imaginer
local
renouvelables
autonomie
Projet Citoyen
Sobriété
énergies
transition
et territoires
Production
Coopérative
Participer
créer
partager
investissement
autonomes
collectif

Conflent énergie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

DOSSIER DE PRESENTATION



Synthèse

Près de 90% de l'énergie consommée aujourd'hui est d'origine fossile et nucléaire donc non renouvelable. Cette énergie est issue de territoires lointains et doit être importée jusqu'à chez nous. L'épargne citoyenne et les flux financiers liés aux dépenses énergétiques s'échappent du territoire.

Depuis plusieurs années, le pétrole facile à extraire se raréfie et son prix est en constante augmentation. Il entraîne dans son sillage les autres énergies, alimente le déficit de la balance commerciale et la crise économique que nous subissons.

Et pourtant, les potentialités physiques, techniques et économiques inhérentes aux énergies renouvelables sont connues et avérées: la généralisation massive des économies d'énergie et la production locale d'énergies renouvelables ne sont pas des utopies. Elles sont en premier lieu l'affaire de tous et deviendront la réalité qui nous mènera vers l'autonomie énergétique lorsque qu'une partie de plus en plus importante de la population viendra à s'en saisir.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif Conflent Énergie initie cette démarche et la concrétise, par son mode de gouvernance démocratique, par l'ouverture de son capital social à toute les personnes morales et physiques, par le choix affirmé de privilégier l'économie locale, par la diffusion et le partage de connaissances sur l'énergie, et enfin, par le développement de projets visant la réduction de la consommation d'énergie et la production d'énergies renouvelables.

Pour chaque unité d'énergie renouvelable produite, Conflent Énergie veillera à ce que deux unités d'énergie soient économisées localement dans le respect d'une démarche de sobriété et d'efficacité indispensable à la transition énergétique. Concrètement, certains projets sont réalisés entièrement par Conflent Énergie de leur émergence jusqu'à leur exploitation, d'autres sont portés par les acteurs locaux et facilités techniquement, administrativement, et financièrement par Conflent Énergie.

Tous les secteurs concernés par la production d'énergies renouvelables et les économies d'énergie sont visés : isolation des bâtiments, audit et mesure énergétique, offre de transport collectif, covoiturage, stockage partagé d'électricité renouvelable, solaire photovoltaïque et thermique, biogaz, bois énergie, éclairage public...

Afin de donner du sens aux actions menées et de généraliser les bonnes pratiques énergétiques, un suivi qualitatif et quantitatif est assuré parallèlement à la diffusion générale d'un socle commun de connaissances sur l'énergie.

La SCIC Conflent Énergie est un outil partagé et d'intérêt collectif mis à la disposition de tous les acteurs du territoire pour atteindre ensemble un objectif : l'autonomie énergétique.

*« La quintessence de l'histoire de la civilisation est le passage aux énergies renouvelables, c'est notre mandat pour le 21^e siècle »
Hermann SHEER*



Sommaire

1 - Le projet.....	4
2 - financement.....	5
2.1 - Financement.....	5
2.2 - Recettes.....	5
3 - Philosophie du projet.....	6
3.1 - Production d'énergie renouvelable et économie d'énergie.....	6
3.2 - Création/consolidation d'emplois locaux.....	7
3.3 - Participation active des acteurs locaux.....	7
3.4 - Pédagogie et sensibilisation.....	7
3.5 - Développement de l'économie locale.....	7
3.6 - Respect de l'environnement.....	8
3.7 - Partenaires.....	8
4 - Stratégie opérationnelle de la SCIC Conflent Énergie.....	8
4.1 - Court terme.....	8
4.2 - Moyen terme.....	9
4.3 - Long terme.....	9
5 - Pédagogie et sensibilisation.....	10
6 - ANNEXE Activités à développer: énergie renouvelable.....	11
6.1 - Production d'électricité solaire photovoltaïque.....	11
6.2 - Production d'électricité hydraulique.....	11
6.3 - Production de biogaz.....	11
6.4 - Développement de la filière bois bûche.....	12
6.5 - Vente de chaleur renouvelable.....	12
6.6 - Chauffe-eau solaire pour tous.....	13
7 - ANNEXE Activités à développer: économies d'énergie.....	14
7.1 - Diagnostic énergétique.....	14
7.2 - Maîtrise d'œuvre réhabilitation énergétique.....	14
7.3 - Installation d'équipements de mesure de consommation.....	14
7.4 - Bail à réhabilitation énergétique.....	15
7.5 - Production et vente de négaWatts.....	16
7.6 - Achat d'équipements économes.....	16



1 - Le projet

Les faits sont connus : changements climatiques, pollutions innombrables, déclin des réserves d'eau douce, conflits, tensions, pauvretés, inégalités... enfin et surtout, épuisement des ressources énergétiques fossiles et fissiles qui subviennent aujourd'hui à nos besoins primaires (se nourrir, se loger, se déplacer, communiquer)

Ces ressources énergétiques coûteuses, polluantes, dangereuses, importées de territoires lointains et dont l'épuisement est annoncé représentent près de 90 % de notre consommation d'énergie...et pourtant, potentiellement, techniquement et économiquement, les énergies renouvelables sont en mesure de renverser cette tendance :

- Il faut moins d'une heure au soleil pour transmettre sur terre la quantité d'énergie équivalente à celle consommée par l'humanité en une année
- La très grande majorité des techniques liées à l'utilisation de l'énergie est connue depuis plus d'un siècle
- La rentabilité économique est avérée dans de nombreux domaines. Elle se différencie principalement par l'investissement dans des équipements et leur amortissement sur du long terme, plutôt que la consommation de ressource au jour le jour.

Comme pour de nombreux sujets de première importance (l'eau, l'alimentation, l'agriculture, l'éducation) les solutions existent et sont connues.

La question qui se pose désormais est de savoir si nous avons assez de potentiel humain pour les mettre en œuvre ?

Pour y répondre, Conflent Énergie se propose de mobiliser les énormes potentialités du territoire avec :

- un mot d'ordre : appropriation citoyenne et locale des questions énergétiques,
- un objectif : autonomie énergétique du territoire,
- un outil : la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC),
- des moyens humains et financiers : la participation des acteurs locaux,
- Une gouvernance démocratique: une personne – une voix,
- une ligne de conduite : pour une unité d'énergie renouvelable produite, deux unités d'énergies fossile et nucléaire économisées,
- un programme opérationnel avec la mise en place d'une multitude de projets à taille humaine : solaire photovoltaïque et thermique, hydraulique, éolien, isolation des bâtiments, bois énergie, biogaz, éclairage public, économie d'électricité, pédagogie sur l'énergie, diffusion des gestes économes, mobilité douce, transport collectif...



2 - Financement

2.1 - Financement

2.1.1 - Capital social

Le capital social représente les fonds propres de l'entreprise, il est constitué des souscriptions des sociétaires : toute personne morale ou physique, citoyens, collectivités, entreprises...

Selon les obligations légales, le capital social doit être reconstitué progressivement et il ne peut être inférieur à 25 % du capital maximum jamais atteint.

Impliquier les générations futures

La plupart des projets développés s'exploitent sur des durées relativement longues. L'autonomie énergétique visée est elle aussi un objectif de long terme. C'est pourquoi l'entrée au capital social de jeunes enfants revêt de nombreux atouts. Ils seront impliqués très jeunes dans une entreprise d'intérêt collectif qui perdurera lorsqu'ils seront adultes. Enfin, ils seront sensibilisés très tôt aux questions énergétiques.

2.1.2 - Compte courant d'associé

Afin d'augmenter la part d'investissement citoyen, un financement par compte courant d'associé sera proposé au cas par cas pour chacun des projets.

2.1.3 - Subventions

Conflent Énergie mobilisera les dispositifs de financement existants correspondant aux projets mis en place. Un appui financier des collectivités locales et de l'Europe sera sollicité dans le cadre de la mise en place d'un projet d'intérêt collectif et de développement économique local.

2.1.4 - Avances remboursables, prêt à taux zéro

En phase de démarrage, notamment la 1^{ère} année, l'ensemble des possibilités d'avance remboursable sera explorée.

2.1.5 - Prêt bancaires

Des prêts bancaires seront souscrits pour compléter le financement. Les prêts bonifiés existant (Fond photovoltaïque régional, RénovLR...) seront également utilisés.

2.2 - Recettes

Les recettes seront assurées par :

- les contrats de vente d'énergie renouvelable,
- les prestations intellectuelles,
- la commercialisation de petits équipements,
- les loyers dans le cadre du bail à réhabilitation énergétique,
- les économies d'énergies générées,
-



3 - Philosophie du projet

Conflent Énergie est un outil d'intérêt collectif au service du territoire et de ses habitants.

L'entreprise se fixe pour objectif l'autonomie énergétique du territoire. Cela passe nécessairement par la réappropriation par les acteurs locaux (citoyens, entreprises, associations, collectivités...) des questions énergétiques.

Les projets développés par Conflent Énergie auront les caractéristiques suivantes :

- production d'énergie renouvelable et/ou économie d'énergie,
- création/consolidation d'emplois locaux,
- participation des acteurs locaux,
- pédagogie et sensibilisation
- développement économique local,
- respect de l'environnement.

Le fonctionnement financier privilégie systématiquement, par ordre de priorité :

- la pérennisation et la consolidation de l'entreprise,
- le développement de projets,
- la rémunération, si possible, des parts sociales au taux du livret A.

La gouvernance stratégique est collégiale. Quelle que soit sa participation financière chaque sociétaire - personne morale ou personne physique - bénéficie d'une voix. L'entreprise appartient aux acteurs locaux.

Conflent Énergie adhère à la charte du mouvement national fédéré par Énergie Partagée.

3.1 - Production d'énergie renouvelable et économie d'énergie

La production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie sont menées de front, pour chaque unité d'énergie renouvelable produite, Conflent Énergie veillera à ce que deux unités soient économisées localement.

La production d'énergie renouvelable concerne le solaire, la biomasse, l'éolien et l'hydraulique. Les projets auront les caractéristiques communes suivantes :

- dimensions modestes, adaptées aux besoins énergétiques locaux,
- technologies éprouvées, fiables et simples,
- Reproductibilité.

Les économies d'énergie sont concrétisées par les changements de comportement et l'amélioration des équipements, soit la sobriété et l'efficacité énergétiques.

À titre d'exemple, on peut citer de manière non exhaustive :

- la sensibilisation, la formation, la vulgarisation et la pédagogie sur la thématique de l'énergie,
- l'investissement dans des équipements efficaces,
- la mise en place d'équipements de suivi de consommation,
- l'optimisation et la réduction de certains postes de dépenses énergétiques aussi variés que : l'éclairage public (extinction nocturne, remplacement des luminaires), le transport (covoiturage, télétravail, transport collectif...), le chauffage (isolation, régulation, programmation)...

3.2 - Création/consolidation d'emplois locaux

On distingue ici les emplois directs créés par Conflent Énergie, la consolidation des emplois locaux du fait de l'activité générée et la création de nouveaux emplois voire de nouvelles activités :

- La mise en œuvre, le suivi et la coordination sont assurés par Conflent Énergie qui pour ce faire recrutera progressivement une équipe de salariés.
- Les projets de mise en place d'installation solaire, de rénovation de logement...etc font intervenir des professionnels locaux.
- Les projets innovants, notamment sur la biomasse et les filières émergentes nécessiteront la création d'emplois voire de structures adaptées.

3.3 - Participation active des acteurs locaux

Tous les projets sont développés en partenariat avec les acteurs locaux afin de tendre tous vers un objectif d'intérêt collectif. Les partenaires seront sollicités pour devenir sociétaires de Conflent Énergie et pourront participer activement de différentes manières :

- Les particuliers bénéficient directement de certains projets mis en place, ils peuvent aussi s'impliquer dans la structure et participer à la dynamique d'économie d'énergie.
- Les entreprises locales sont sollicitées pour la mise en œuvre des projets.
- Les Collectivités locales peuvent proposer la mise à disposition de foncier (terrains, bâtiments, toitures...) pour la mise en place de projets de production d'énergie renouvelable et de rénovation de logement...
- Les agriculteurs et les forestiers sont sollicités dans le cadre de la mise en place de projets sur la biomasse (bois énergie, biogaz...)
- Les écoles et les associations sont invitées à participer à la mise en place de projets pédagogiques sur l'énergie.
- Les banques locales sont sollicitées pour le financement.

3.4 - Pédagogie et sensibilisation

En s'appuyant sur les projets réalisés et sur son expertise technique, en faisant le lien entre production, consommation et économie d'énergie. Conflent Énergie développera des actions d'information à destination de tous les publics et en partenariat avec les professionnels concernés (corps enseignant, centres d'éducation à l'environnement...). Parce qu'il faut expérimenter pour connaître et comprendre, l'implication active des acteurs locaux nous permettra de :

- partager un socle commun de connaissances
- sensibiliser aux problèmes et à solutions liées à l'énergie
- Généraliser les bonnes pratiques et les gestes économes
- impliquer les générations futures

3.5 - Développement de l'économie locale

Cette partie se décline en plusieurs axes complémentaires:

- Les économies d'énergie réalisées sont également des économies financières. Cet argent qui initialement s'échappe du territoire peut être utilisé localement par les bénéficiaires.
- Les projets sollicitent le tissu d'entreprises locales et participent à la consolidation de l'activité économique voire pour certains, à la création de nouvelles activités.
- Le financement est assuré en partie par l'épargne citoyenne. Cette dernière est utilisée concrètement et de manière visible sur le territoire.
- Les projets menés par Conflent Énergie engendrent des bénéfices qui reviennent aux sociétaires de l'entreprise, conformément aux statuts de la SCIC.



3.6 - Respect de l'environnement

Par la valorisation de l'énergie renouvelable locale et les économies d'énergies fossiles et nucléaire. Conflent Énergie soutient et développe une démarche vertueuse et respectueuse de l'environnement : réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la production de déchets, réduction des transports internationaux, préservation des ressources non renouvelables.

Ces constats ne doivent pas occulter les possibles impacts environnementaux. Aucune forme de production d'énergie n'est neutre pour l'environnement. Les énergies renouvelables n'y échappent pas, même si elles présentent les impacts les plus faibles.

Ainsi, Les économies d'énergie sont systématiquement priorisées.

Concernant la production d'énergie renouvelable, la démarche suivante est appliquée :

- dimensionnement de l'installation adapté aux besoins énergétiques locaux.
- installation d'équipements de taille modeste,
- évaluation et suivi de l'impact environnemental,
- participation des acteurs concernés,
- pas d'installation dans des zones naturelles.

3.7 - Partenaires

- Citoyens (52 adhérents à l'association de préfiguration et plus de 200 sympathisants),
- Eco habiter en Conflent et la Fondation Krüger,
- les agriculteurs,
- les associations,
- banque et fonds d'investissements dédiés,
- les Communes et leurs groupements,
- le Conseil Général des Pyrénées Orientales,
- les entreprises locales, les professionnels des énergies renouvelables et du bâtiment
- le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes,
- le Pays Terres Romanes,
- la Région Languedoc Roussillon,

4 - Stratégie opérationnelle de la SCIC Conflent Énergie

4.1 - Court terme

La première année d'existence, Conflent Énergie installe trois toitures solaires photovoltaïques.

Dès le démarrage, un salarié est recruté. Ses missions se déclinent ainsi :

- gestion administrative de l'entreprise
- conduite des projets en cours
- développement des projets futurs
- communication sur l'entreprise auprès de tous les publics
- actions de sensibilisation et de pédagogie
- production de documents d'informations

Au terme de la première année et après concrétisation des premiers projets, le recrutement d'un deuxième salarié est possible et mis en œuvre. Il développe une activité génératrice de revenus sur la thématique des économies d'énergie. Ses missions sont, à titre d'exemple :

- diagnostic énergétique de logement (électricité, chaleur),
- prestations d'achat groupé de petits équipements d'économie énergie,
- installation d'équipement de mesure de consommation,
- accompagnement des petites collectivités (éclairage public, bâtiments...)
- ...

Lorsque le niveau d'activité - production d'énergie renouvelable et prestations d'économie d'énergie - atteint son seuil de viabilité, Conflent-Energie engage une nouvelle phase de développement dites de moyen terme et ouvre un poste de directeur de la structure avec un objectif de développement de projets de plus grande envergure et de consolidation de la SCIC.

4.2 - Moyen terme

L'entreprise est consolidée financièrement .Elle dispose de fonds propres et d'un chiffre d'affaire conséquent. Elle est également opérationnelle au niveau de ses moyens humains avec à minima trois salariés dont un directeur.

Les projets d'envergure plus importante, concernent de manière non exhaustive les activités suivantes

- diagnostic énergétique,
- installation et exploitation de petites unités de production d'énergie hydraulique,
- rénovation puis gestion locative de logements,
- mise en place de filières bois,
- étude, installation et exploitation de petites unités de méthanisation,
- production et vente de chaleur renouvelable selon les modèles existants en Hautes Pyrénées ou en Haute Loire,
- rénovation énergétique par le mécanisme du tiers-financement,
- assistance des collectivités locales pour la mise en place de régies « énergie »
- animation d'un Plan d'intérêt général sur la rénovation énergétique

etc...

Ces différents projets visent un changement d'échelle et le développement d'activités sur le territoire autour d'une économie de l'énergie basée sur une offre de services énergétiques.

L'entreprise Conflent Énergie trouve alors sa vitesse de croisière. Elle consolide et étoffe une équipe de salariés en capacité de développer les activités en place et de mettre en œuvre de nouvelles actions.

4.3 - Long terme

L'activité de Conflent Énergie s'inscrira à long terme dans le cadre d'un partenariat raisonné avec les acteurs de l'économie locale, les entrepreneurs, les porteurs de projets, les institutions et les collectivités territoriales pour s'engager dans des actions novatrices et en rupture avec les pratiques installées de consommation d'énergie. Elles concerneront par exemple :

- La production locale d'équipements liés aux énergies renouvelables et/ou aux économies d'énergies (panneaux solaires, isolants, systèmes de chauffage et de ventilation...)
- La production locale de véhicules électriques légers destinés aux petits trajets et se rechargeant grâce à la production d'électricité renouvelable locale.
- La mise en place d'équipements solaires thermiques haute température destinés à de petites industries ou à des artisans ayant besoin de grande quantité de chaleur pour leurs procédés (forge, céramique, terre cuite...).

- L'accompagnement des collectivités vers la réappropriation des réseaux de distribution



d'électricité.

- La participation active à la structuration de l'offre de transports collectifs.
- La mise en place et l'exploitation d'équipements de micro cogénération (production de chaleur et de d'électricité) à partir de biomasse
- La mise en place et l'exploitation d'équipements de stockage de l'électricité (batteries, air comprimé...)

Etc...

5 - Pédagogie et sensibilisation

« Le plus grand succès est celui qui ne se traduit pas immédiatement par des chiffres - pas encore. C'est plutôt le fait qu'un sujet qui n'était absolument pas pris au sérieux jusqu'à la fin des années 80 devienne une préoccupation aussi populaire. C'est un progrès immense. Naturellement, ça ne suffit pas pour résoudre le problème, mais c'est un préalable indispensable. Car pour passer de quelques investisseurs pour quelques grosses installations énergétiques à de très nombreux investisseurs prêts à financer d'innombrables petites installations, il faut justement une population pleinement informée de ces questions, une population active et motivée. »

Hermann SHEER

A l'occasion de toutes ses démarches auprès des collectivités locales, ses interventions auprès d'associations ou d'entreprises, ses communications avec des services publics, ses échanges avec des groupes formels ou informels de résidents du Conflent comme à l'occasion de sa participation à divers événements locaux, Conflent Énergie a informé et sensibilisé les acteurs et les populations aux stratégies du bon usage de l'énergie.

D'ores et déjà, il ressort de nos contacts et communications de terrain que :

- Conflent Énergie suscite de l'intérêt, de la curiosité, de la demande d'information et de connaissance.
- Conflent Énergie est reconnue pour la sensibilité écologique de ses adhérents mais aussi pour leur expertise.

Ces deux aspects fondent et valident une compétence et une vocation pédagogique qui pourraient être mise au service des habitants du Conflent et des collectivités locales dans une stratégie de développement des actions et des objectifs de Conflent Énergie. "L'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas". L'autonomie énergétique commence par là, sans modifier significativement les normes de confort.

Aussi dans une logique d'intérêt collectif, de mobilisation des populations et de transmission de connaissances, des guides de bonnes pratiques, de bon usage et d'économie de l'énergie pourraient être créés, édités, diffusés et accompagnés dans le cadre de conférences locales par exemple. De même, des prestations d'expertises à destination des collectivités territoriales pourraient être développées en partenariat avec des prestataires professionnels.

De même, des tutoriels pédagogiques à destination des enseignants voire des documents numériques techniques et ludiques pour un public jeune et adolescent pourraient être créés et diffusés en collaboration avec les centres de création et de documentation pédagogique, d'enseignement, de culture et d'animation jeunesse.



6 - ANNEXE Activités à développer: énergie renouvelable

6.1 - Production d'électricité solaire photovoltaïque

6.1.1 - Description

Des propriétaires privés ou publics mettent gratuitement leurs toits à disposition de Conflent Énergie pour une durée de 20 ans. Sous réserve que les conditions législatives, techniques et économiques soient réunies, une convention est établie entre les deux parties puis Conflent Énergie installe une toiture solaire photovoltaïque et vend l'électricité produite.

6.1.2 - Acteurs

Toute personne morale en mesure de mettre une toiture à disposition pour une durée de 20 ans (collectivités, associations, privés...), entreprises d'étude, d'installation et de maintenance photovoltaïque, banques.

6.1.3 - Financement

Le financement est assuré par les fonds propres de Conflent Énergie, par un prêt bancaire et par les éventuelles aides publiques. L'amortissement financier est assuré par la vente d'électricité.

6.1.4 - Objectifs

L'autoconsommation sur site de l'électricité produite et/ou la vente à un distributeur d'électricité verte tel qu'Enercoop Languedoc-Roussillon ou une régie locale.

6.2 - Production d'électricité hydraulique

6.2.1 - Description

Des moulins historiques à réhabiliter sont mis gratuitement à disposition de Conflent Énergie par les propriétaires privés ou publics. Une convention commune définit la durée de mise à disposition. Conflent énergie réalise les travaux de réhabilitation installe une turbine hydraulique, l'exploite et vend l'électricité produite.

6.2.2 - Acteurs

Les propriétaires, les gestionnaires des cours d'eau et des canaux, les entreprises d'installation et de maintenance, les banques.

6.2.3 - Financement

Le financement est assuré par les fonds propres de Conflent Énergie, par un prêt bancaire et par les éventuelles aides publiques. L'amortissement financier est assuré par la vente d'électricité.

6.2.4 - Objectifs :

L'autoconsommation sur site de l'électricité produite et/ou la vente à un distributeur tel qu'Enercoop Languedoc-Roussillon ou une régie locale.

6.3 - Production de biogaz

6.3.1 - Description

En fonction de la disponibilité du foncier, des gisements de matières fermentescibles et des besoins de chaleur disponibles sur un périmètre restreint, Conflent Énergie construit et exploite des stations de méthanisation de taille modeste.

La chaleur et l'électricité produites sont commercialisées via les réseaux locaux. Le digestat est utilisé localement comme engrais organique.

6.3.2 - Acteurs

Agriculteurs, collectivités, communes, particuliers

6.3.3 - Financement

Le financement est assuré par les fonds propres de Conflent Énergie, par un prêt bancaire et par les éventuelles aides publiques. L'amortissement financier est assuré par la vente d'électricité et de chaleur.

6.3.4 - Objectifs

Transformer des matières fermentescibles n'ayant aucun débouché commercial en électricité, chaleur et engrais. D'un point de vue énergétique, deux points essentiels offrent des perspectives conséquentes :

- il est possible de produire de l'électricité à la demande et donc de pallier à la variabilité de l'éolien et du photovoltaïque,
- il est possible de valoriser le biogaz en carburant et donc de développer une solution de mobilité locale et renouvelable.

6.4 - Développement de la filière bois bûche

6.4.1 - Description

Après contractualisation avec des propriétaires forestiers et fonciers (mise à disposition, bail...). Dans le respect d'une gestion rationnelle de la forêt, sans impacter sur le capital volume bois, Conflent Énergie exploite des parcelles forestières pour la production de bois bûche sec et de qualité. Les entreprises locales sont sollicitées pour l'ensemble des prestations (coupe, transformation, séchage), Conflent Énergie se charge de la coordination, de la gestion et de la commercialisation.

6.4.2 - Acteurs

Propriétaires privés et publics, Office National des forêts, entreprises locales, utilisateurs, communes pratiquant l'affouage.

6.4.3 - Financement

Le financement est assuré par les fonds propres de Conflent Énergie, par un prêt bancaire et par les éventuelles aides publiques. L'amortissement financier est assuré par la vente de bois bûche.

6.4.4 - Objectifs

Autonomie locale en bois bûche sec et de qualité. Entretien des forêts : réduction des risques de maladie, accessibilité touristique, protection incendie, co-production de bois d'œuvre.

6.5 - Vente de chaleur renouvelable

6.5.1 - Description

Conflent énergie propose aux gros consommateurs de chaleur équipés d'un système de chauffage hydraulique et disposant d'espace à proximité de leur bâtiment, de leur vendre de la chaleur renouvelable à un prix inférieur à celle issue du fioul ou du propane. Conflent Énergie contractualise avec le propriétaire du site sur plusieurs années. Un container équipé d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté est installé. Un réseau de liaison et un compteur de chaleur font le lien avec l'installation de chauffage existante. L'approvisionnement en bois déchiqueté est assuré par les fournisseurs locaux. Conflent Énergie, vend la chaleur, gère et exploite la chaufferie.

6.5.2 - Acteurs

Propriétaires privés et publics, bénéficiaires, entreprises locales, acteurs de la filière bois déchiqueté.

6.5.3 - Financement

Le financement est assuré par les fonds propres de Conflent Énergie, par un prêt bancaire et par les éventuelles aides publiques. L'amortissement financier est assuré par la vente de chaleur.

6.5.4 - Objectifs

- Développement de la filière bois déchiqueté et de l'autonomie énergétique.
- Réduction de la facture énergétique.
- Entretien des forêts : réduction des risques de maladie, accessibilité touristique, protection incendie, production de bois d'œuvre.

6.6 - Chauffe-eau solaire pour tous

6.6.1 - Description

Installation de chauffe-eau solaire individuel chez les particuliers. Conflent Énergie réunit tous les acteurs concernés : artisans, fournisseurs, banquiers, communes, Architectes des Bâtiments¹ de France et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer². Ceci afin de lever les freins techniques, administratifs et financiers. L'objectif est de proposer aux particuliers l'installation d'un chauffe-eau solaire clef en main financé par un prêt bonifié de 30 à 35 €/mois pendant 10 ans. L'ensemble des procédures et de la programmation est pris en charge par Conflent Énergie qui rémunère sa prestation.

6.6.2 - Acteurs

- Conflent Énergie dirige la concertation en amont, coordonne les intervenants et se charge des documents administratifs et des autorisations d'urbanisme.
- La banque propose des solutions de financement adaptées et avantageuses, notamment via le prêt Rénov'LR.
- En concertation active, les Communes, les ABF et la DDTM facilitent l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Les artisans et les fournisseurs proposent des prix compétitifs grâce à l'effet d'échelle induit par le nombre de chantiers générés

6.6.3 - Financement

Il est assuré par les particuliers bénéficiaires, en prenant en compte les subventions publiques existantes mais également avec des crédits bonifiés, notamment Rénov'LR et l'Eco Prêt à Taux Zéro.

6.6.4 - Objectifs

Réduire la facture énergétique des ménages en eau chaude sanitaire. Généraliser l'installation du chauffe-eau solaire individuel pour la production d'eau chaude sanitaire avec des installations homogènes, simples, esthétiques et fiables.

1

Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) sont des fonctionnaires d'encadrement supérieur appartenant au corps des architectes urbanistes de l'État (AUE), filière « patrimoine ». Ils ont pour compétences: le contrôle des espaces protégés, la promotion de la qualité architecturale et urbaine et la conservation du patrimoine

² La Direction Départementale des Territoires et de la Mer a pour mission l'instruction des demandes liées aux actes d'urbanisme



7 - ANNEXE Activités à développer: économies d'énergie

7.1 - Diagnostic énergétique

7.1.1 - Description

Conflent Énergie réalise des prestations de diagnostic énergétique à destination des acteurs locaux (particuliers, collectivités, entreprises). Le niveau de la prestation et son prix sont modulés en concertation avec les bénéficiaires. L'objectif étant de leur proposer un outil efficace d'aide à la décision. Selon la complexité et la densité du travail à réaliser Conflent Énergie peut faire appel à des prestataires locaux.

7.1.2 - Acteurs

Les bénéficiaires, Conflent Énergie, les bureaux d'étude locaux en tant que prestataires.

7.1.3 - Financement

Les bénéficiaires, l'ADEME³, La région Languedoc-Roussillon

7.1.4 - Objectifs

Déclencher et accompagner les décisions de rénovation énergétique.

7.2 - Maîtrise d'œuvre réhabilitation énergétique

7.2.1 - Description

Pour les projets de réhabilitation énergétique à budget moyen et faisant intervenir plusieurs corps de métiers. Conflent Énergie propose aux bénéficiaires une prestation complète regroupant le diagnostic énergétique, le montage financier, le choix des entreprises et de la maîtrise d'œuvre. La planification et la réception des travaux. Les entreprises locales sont sollicitées pour la mise en œuvre.

7.2.2 - Acteurs

Bénéficiaires, entreprises locales.

7.2.3 - Financement

Le financement est assuré par les aides existantes, les économies d'énergie et les emprunts dans une approche de coût global.

7.2.4 - Objectifs

Améliorer constamment la qualité des réhabilitations énergétiques grâce à la participation solidaire, active et régulière des entreprises locales.

7.3 - Installation d'équipements de mesure de consommation

7.3.1 - Description

Installation d'équipement de mesure de consommation d'énergie au bénéfice de différents maîtres d'ouvrages (particuliers, professionnels, collectivités). En enregistrant la consommation d'énergie en direct et en permettant au bénéficiaire de consulter facilement ces informations, ce type d'équipement permet d'une part de détecter les dysfonctionnements, d'autre part, d'être plus attentif au comportement des usagers. En moyenne, 10 à 15 % d'économie d'énergie sont réalisés. L'installation est payante, les propositions techniques et financières sont formulées par Conflent Energie et adaptées au bâtiment visé. La mise en œuvre est réalisée par Conflent Energie ou par une entreprise locale.

7.3.2 - Acteurs

Tous les bénéficiaires potentiels (particuliers, professionnels, collectivités...). Les entreprises

³ ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. <http://www.ademe.fr>



locales.

7.3.3 - Financement

Le financement est assuré par les bénéficiaires, il est amorti par les économies d'énergie.

7.3.4 - Objectifs

Une meilleure connaissance individuelle des consommations d'énergie. Préalable nécessaire à la pratique – durable et sans contrainte – de gestes économes en énergie. Le matériel installé devra être évolutif, avec la possibilité d'ajouter des compteurs supplémentaires et de comptabiliser les résultats sur un serveur internet. À terme il serait possible d'obtenir un suivi très fin de la consommation énergétique du territoire. Ainsi, avec une meilleure connaissance des consommations, le déploiement des équipements de production d'énergie et la mise en place des actions d'économie d'énergie pourront s'effectuer avec un degré accru de pertinence et de justesse.

7.4 - Bail à réhabilitation énergétique

7.4.1 - Description

Des logements vétustes, dégradés, vacants, sont mis gratuitement à la disposition de Conflent Énergie par les propriétaires privés ou publics en difficulté pour financer rapidement les travaux de restauration.

Conflent Énergie réalise une réhabilitation globale des logements dans le respect des réglementations en vigueur (accessibilité, électricité, salubrité, réglementation thermique...) et avec un objectif de confort des occupants, et de très faible consommation énergétique. Les logements sont loués pour un loyer modéré durant la période fixée en concertation avec le propriétaire et en fonction du montant des travaux. Ils sont ensuite restitués aux propriétaires. Conflent énergie se charge de la mise en œuvre des travaux par les entreprises locales (architectes, bureaux d'études, artisans).

7.4.2 - Acteurs

Les propriétaires privés et publics voient leurs biens se réévaluer, rendus à la location et devenir utiles socialement.

Les banques participent activement au développement de l'économie locale.

7.4.3 - Financement

Le financement est assuré par les fonds propres de Conflent Énergie, par un prêt bancaire et par les éventuelles aides publiques, notamment l'ANAH⁴. L'amortissement financier est assuré par les loyers.

7.4.4 - Objectifs

Les objectifs sont multiples : réhabilitation de logements vétustes et vacants, réduction de la consommation d'énergie des bâtiments, locations à loyer modéré de logements confortables et économes, revitalisation des centres villes, participation active et solidaire des entreprises locales...

7.5 - Production et vente de négaWatts⁵

7.5.1 - Description

Des propriétaires occupants publics ou privés ayant d'importantes charges d'énergie et dans l'incapacité financière de réaliser rapidement une rénovation énergétique font appel à Conflent Énergie qui réalise une étude technique et économique.

Des travaux d'amélioration énergétique ainsi qu'un contrat pluriannuel de vente de négaWatt sont ensuite proposés par Conflent Énergie aux propriétaires.

Les travaux sont réalisés par des entreprises locales, les propriétaires réduisent et stabilisent

⁴ L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) est un établissement public d'État créé en 1971 qui a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants.

⁵ négaWatt : du nom de l'association négaWatt (www.negawatt.org), le négaWatt quantifie une économie d'énergie



leurs consommations énergétiques et Conflent énergie perçoit une rémunération proportionnelle aux économies d'énergie.

7.5.2 - Acteurs

Les propriétaires occupants privés et publics, les entreprises locales, les banques

7.5.3 - Financement

Le financement est assuré par les fonds propres de Conflent Énergie, par un prêt bancaire et par les éventuelles aides publiques. L'amortissement financier est assuré par la vente de négaWatts.

7.5.4 - Objectifs

Accélérer la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, notamment lorsque les propriétaires sont dans l'incapacité financière de réaliser les travaux.

7.6 - Achat d'équipements économes

7.6.1 - Description

Conflent Énergie commercialise et/ou réalise des opérations d'achats groupés d'équipements économes et/ou de mesures: mousseurs, douchette, prises domino, coupe veille, minuteriers, ampoules basse consommation, thermomètres, wattmètres, débitmètres, hygromètres...

7.6.2 - Acteurs

Tous les acteurs locaux peuvent être concernés.

7.6.3 - Financement

Le financement est assuré par les fonds propres de Conflent Énergie et par les bénéficiaires. L'amortissement financier est assuré par la vente de matériel.

7.6.4 - Objectifs

L'objectif est de généraliser ce matériel afin de démocratiser la connaissance des consommations, les gestes économes et l'efficacité énergétique.